



Estimation gratuite de mon commerce ou immeuble.

www.securiteincendienational.ca

Protection incendie, informations.



Les systèmes de protection incendie regroupent les systèmes qui peuvent aider à combattre un incendie en attendant l'arrivée des pompiers. Ils comprennent les systèmes de gicleurs à eau, les canalisations incendie, les systèmes d'extinction spéciaux et les extincteurs portatifs.

Système de gicleurs automatiques et canalisations incendie

Les exigences pour ces composantes sont mentionnées dans la norme NFPA 25, « Norme relative au contrôle, à l'essai et à la maintenance des systèmes de protection contre l'incendie à base d'eau ».

Inspections et tests requis :

- Chaque semaine, une inspection visuelle et une lecture des manomètres et des autres instruments doit être effectuée. Cette inspection peut être faite par le propriétaire ou son représentant à condition que la personne ait un minimum de connaissances pour effectuer cette tâche. Le propriétaire peut aussi faire affaire avec une firme spécialisée.
- Chaque mois, l'inspection hebdomadaire est remplacée par une inspection plus complète. Celle-ci peut aussi être effectuée par le propriétaire, son représentant ou une firme spécialisée aux mêmes conditions que les inspections hebdomadaires.
- Chaque 3 mois et chaque année, des inspections et des tests plus approfondis doivent être effectués par une firme spécialisée en plus de l'inspection mensuelle. Un rapport d'inspection complet doit être obtenu et conservé.
- Chaque 5 ans, 10 ans ou plus, des tests et des inspections supplémentaires doivent être effectués par une firme spécialisée et un rapport d'inspection complet doit être obtenu et conservé 5 ans ou 10 ans, selon l'inspection concernée.

Système d'extinction spécial

Tout système d'extinction spécial doit être entretenu, inspecté et mis à l'essai selon les délais inscrits dans la norme utilisée pour son installation ou au minimum tous les 6 mois.

Selon le type de système utilisé, une des normes suivantes est applicable :

- NFPA 11, « Low-, Medium-, and High-Expansion Foam » ;
- NFPA 12, « Carbon Dioxide Extinguishing Systems » ;
- NFPA 12A, « Halon 1301 Fire Extinguishing Systems » ;
- NFPA 12B, « Halon 1211 Fire Extinguishing Systems » ;
- NFPA 17, « Dry Chemical Extinguishing Systems » ;
- NFPA 17A, « Wet Chemical Extinguishing Systems ».

Selon le système d'extinction et la norme applicable, les inspections, tests et essais doivent être effectués sur une base mensuelle, semestrielle, annuelle, quinquennale ou autre. Vous pouvez vous référer à la norme correspondante pour les tests, les vérifications et les entretiens requis.

Extincteurs portatifs

Les extincteurs portatifs doivent être entretenus, inspectés et rechargés selon les exigences de la norme NFPA 10, «Standard for Portable Fire Extinguishers».

Inspections et tests requis :

- Chaque mois, les extincteurs portatifs doivent être inspectés pour s'assurer qu'ils sont visibles, accessibles et prêts à être utilisés. Certaines vérifications supplémentaires peuvent être nécessaires selon les risques. Cette inspection peut être faite par le propriétaire, son représentant ou une firme spécialisée.
- Chaque année et chaque 5 ou 6 ans, les extincteurs nécessitent un entretien approprié tel que cela est décrit dans la norme. Cette inspection doit être effectuée par une firme spécialisée et un rapport d'inspection complet doit être obtenu et conservé.

Source : Code national du bâtiment

www.securiteincendienational.ca